

Qu'est-ce que la délégation d'affichage du numéro ?

Définitions et cas d'usage

* * * _

Numéro affecté par un autre opérateur

Le client entreprise (ENT) émet un appel en présentant un numéro fixe qui lui a été affecté par un opérateur distinct (OPE) de l'opérateur émetteur (OSP) de l'appel.



Autorisation d'usage à une filiale ou un partenaire

Le client entreprise (ENT) autorise une filiale/franchise ou un partenaire/prestataire (PST) à émettre des appels en présentant un numéro fixe qui lui a été affecté à l'origine.



Règles de présentation du numéro sans délégation d'affichage

L'affichage du numéro sur le terminal de l'appelé n'est pas garanti

Evolution avec délégation d'affichage*

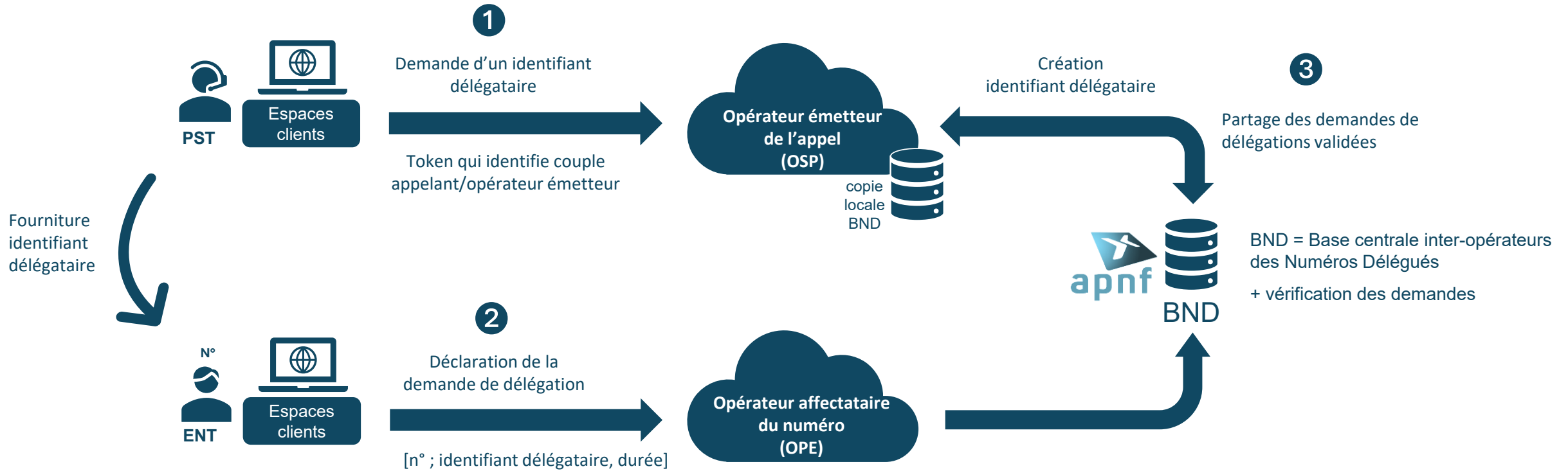
Sécuriser ces usages et partager entre opérateurs les délégations valides

Garantir l'affichage du numéro sur le terminal de l'appelé (si l'appelant n'a pas activé le secret d'appel)

* Les numéros mobiles ne sont pas éligibles à la délégation d'affichage conformément au plan de numérotation.

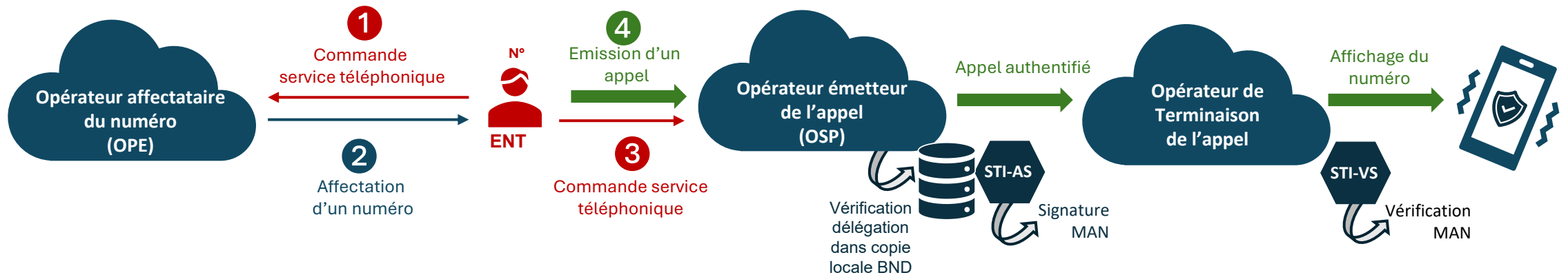
Déclaration des délégations d'affichage de numéros

Process et acteurs



Usage de la délégation d'affichage de numéros

1. Le client entreprise (ENT) émet son appel en présentant un numéro qui lui a été affecté par un opérateur (OPE) du numéro distinct de l'opérateur émetteur de l'appel (OSP) :



2. Le client entreprise (ENT) autorise une filiale/franchise ou un partenaire/prestataire (PST) à émettre sur une période déterminée des appels en présentant un numéro qui lui a été affecté à l'origine

